

NON à la démolition de 3 églises du XIX^e siècle



Après l'église de St Georges des Gardes qui est malheureusement démolie, 3 nouvelles églises du Maine et Loire sont en grand danger : **St Aubin du Pavoile** à Segré et **Ste Gemmes d'Andigné**, toutes deux objets d'un permis de démolir et celle de **Gesté** dont le permis de démolir a été annulé par la cour administrative de Nantes et dont l'issue est dans les mains du Conseil d'Etat.

A chaque fois l'évêque du lieu ne s'est pas prononcé sur la désaffectation de l'église au motif que derrière la démolition de l'église du 19^e, on reconstruisait un petit oratoire.

Il nous semble qu'il est temps que le « public » fasse savoir à l'évêque ce qu'il en pense afin que sa décision en soit éclairée.

Pétition à Monseigneur Delmas évêque d'Angers

Monseigneur,

Il y a certainement, parmi les signataires de cette lettre, des croyants et des agnostiques. Ce n'est donc pas comme successeur des apôtres que nous nous adressons à vous.

Notre missive est destinée à celui qui, comme responsable des curés affectataires des églises paroissiales de votre diocèse, détient au titre de la loi de 1905 organisant la séparation des églises et de l'Etat, le pouvoir d'écrire trois lettres au bas d'un courrier adressé au Préfet du Maine et Loire. Ces trois lettres forment le mot « NON ».

Elles suffiront à faire cesser le drame humain, historique et psychologique ainsi que l'humiliation et la souffrance que vivent ces habitants du Maine et Loire et tous ceux qui en France leur ressemblent et les soutiennent lorsque ces personnes voient s'approcher du clocher de leur village, construit par leurs ancêtres au XIX^{ème} siècle avec la pierre blanche de tuffeau que les habitants ont souvent amenée sur place avec leurs charrettes et leurs chevaux, les pelleuses qui feront disparaître à jamais le lieux où eux-mêmes et leurs parents et grands parents ont été baptisés, mariés et où ont été célébrées les obsèques de leurs proches. Ils savent que les cloches de cette église ne sonneront plus jamais pour marquer le rythme de leur vie. Ils savent aussi qu'ils ne verront plus jamais de loin « le clocher de leur village » en revenant de voyage et que, s'ils s'expatrient, ils ne pourront plus y rêver.

Nous ne comprenons pas quel est le sens de cette croisade que votre diocèse a entrepris contre les clochers de vos églises et, nécessairement en même temps, contre les racines de tous ces gens que vous revendiquez par ailleurs en maintes occasions, comme issus de l'Eglise dont vous êtes le pasteur.

La loi vous a constitué garant non seulement des lieux nécessaires à l'exercice du culte que la République reconnaît mais, en même temps, du fait de l'histoire qui est la nôtre, mais aussi garant de cette tradition qui appartient à tous et qui s'inscrit dans nos paysages et notre cadre de vie.

Vous savez bien que dans votre département, les subventions du Conseil général ajoutées à un entretien régulier des édifices du culte ne rendent pas du tout impossible le maintien de ceux-ci et que les architectes compétents en matière de Patrimoine le disent et le redisent.

De toutes parts en France nous revient le scandale, au sens biblique du terme, que constitue la situation du Maine et Loire lorsqu'à la une des journaux, la pelle fatidique abat le beffroi que l'on ne verra plus. Bientôt dix églises en danger chez vous Monseigneur ! Ce drame peut cesser si vous consentez à écrire trois lettres ! Soyez remercié de bien vouloir consentir que votre plume les trace avant que votre nom et celui de vos prêtres, soient définitivement associés, non pas à ce mot nouveau dans la langue française et bien ambigu il faut le reconnaître « le déconstructeur », mais bel et bien à un mot plus ancien et plus réel « le démolisseur ».

Comptant sur votre compréhension et restant à votre disposition pour tout complément d'information dont vous auriez besoin, nous vous prions d'agréer, Monseigneur, l'expression de notre respectueuse considération.

Nom et Prénom :

Mail :

Date : Signature :

Pétition à renvoyer signée par mail à droit@associations-patrimoine.org
ou par courrier au secrétariat de Patrimoine-Environnement (20 rue du Borrégo 75020 Paris)